

VIRUS COVID-19

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ADAPTE ET POURSUIT SES SERVICES AU PUBLIC

Face à l'épidémie de COVID-19 et aux mesures de restrictions fermes des déplacements, les différentes directions du conseil départemental ont adapté leurs services au public. Un plan de continuité d'activité a été enclenché pour permettre la poursuite des services essentiels dans un esprit de responsabilité et de solidarité nationale.

Depuis le début de la crise sanitaire, les services du conseil départemental de la Manche sont en alerte. Lors de l'annonce du confinement par le Chef de l'Etat, j'ai mis en place le plan de continuité d'activité minimale. Ce plan permet de maintenir du mieux possible l'activité du Département, en particulier les services dus à chacun.

Nous avons fermé les accueils au public des sites du Département mais de très nombreux agents sont au travail ou en télétravail pour assurer ce qui est notre moteur, ce qui correspond à nos valeurs : le service public, le service au public.

Nous devons aussi faire en sorte de permettre aux professionnels de santé, aux personnels des établissements de personnes âgées, handicapées et d'enfance, aux services d'aide à domicile de poursuivre leur tâche. Je salue leur investissement et leur engagement sans faille.

Nous sommes également proches des entreprises de la Manche. J'ai donné instruction aux services du Département de procéder sans tarder au paiement des entreprises et artisans prestataires de la collectivité.

Tous nos agents suivent scrupuleusement les consignes du Gouvernement. Seuls ceux qui doivent sortir de chez eux le font. Rester chez soi, c'est s'assurer de la bonne santé de tous ceux qui nous entourent. Le confinement n'est pas un moment facile à vivre, mais c'est un passage obligé vers des jours meilleurs.

Marc Lefèvre,
Président du conseil départemental de la Manche

CONFINEMENT ET PLAN DE CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

Mardi 17 mars, Marc Lefèvre s'est adressé à l'ensemble des agents en les incitant à respecter les mesures de confinement, rappelant qu'il en était de la responsabilité individuelle et collective de s'inscrire dans l'effort de la Nation.

Ce même jour, il a activé le plan de continuité d'activité minimale pour les services du Département : 380 agents ont été informés de leur participation à ce plan, pour certains par roulement. **Afin d'assurer**

les services indispensables aux Manchois, les agents du Département réalisent leurs missions, présents physiquement sur les sites ou en télétravail.

Rappel des mesures déjà prises :

- **L'ensemble des événements organisés par la collectivité sont reportés** (spectacles Villes en scène, portes ouvertes dans les collèges, spectacles dans le cadre de la journée des droits des femmes...);
- **Les sites et musées du réseau départemental sont fermés** jusqu'à nouvel ordre. Sont concernés :
 - la Maison Jacques Prévert
 - la Maison natale Jean-François Millet
 - l'île Tatihou
 - la ferme-musée du Cotentin
 - la batterie d'Azeville
 - l'abbaye de Hambye
 - le musée de la céramique à Ger
 - l'écomusée de la baie du Mont Saint-Michel
 - les fours à chaux de Regnéville - résidence d'artistes
- **L'ensemble des sites du Conseil départemental de la Manche sont physiquement fermés au public: la Maison du Département, la Maison de l'Histoire – Archives départementales, la Bibliothèque Départementale de la Manche sont fermés au public ainsi que les centres médico-sociaux et la Maison des Solidarités de la Manche.**

POINT SUR LA CONTINUITÉ DES SERVICES AUX MANCHOIS

➤ Prestations sociales

Le Département s'engage à ce que tous les droits en cours sont maintenus (Parfois au-delà même de la date limite initialement fixée). Pour les nouveaux droits, le conseil départemental étudiera les demandes d'Allocations Personnalisées Autonomie d'urgence et les Prestations de Compensation du Handicap d'urgence ainsi que les demandes d'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé, conformément aux recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé.

➤ Aides à domicile

Le Département de la Manche est aux côtés des personnes les plus vulnérables. Le service d'aide à domicile pour personnes âgées et personnes handicapées est maintenu.

➤ Maison des Solidarités et Centres Médico-Sociaux

Durant la période de confinement, la Maison des Solidarités de la Manche est fermée ainsi que les Centres Médico-Sociaux : ces derniers restent joignables par téléphone aux jours et horaires indiqués sur le site du Département, [manche.fr : https://www.manche.fr/conseil-departemental/CMS.aspx](https://www.manche.fr/conseil-departemental/CMS.aspx)

➤ Centres d'entretien routiers

Les chantiers en cours ont été arrêtés, ceux qui étaient à venir sont repoussés. Les équipes du conseil départemental des 10 centres routiers répartis sur le territoire assurent une surveillance du réseau départemental et les interventions urgentes.

➤ **Collèges**

Concernant les agents techniques des collèges, ils sont placés sous l'autorité fonctionnelle des responsables d'établissement et doivent contribuer à leur demande, à l'accueil des enfants des personnes requises dans la gestion de la crise sanitaire. À ce jour, une vingtaine d'agents se sont portés volontaires pour servir l'intérêt collectif au plus près de leur domicile. Leurs missions ? Ils interviendront en complément des effectifs de l'Education nationale et des communes d'accueil. Ils seront missionnés sur des fonctions de surveillance périscolaires (surveillance du comportement des élèves et vérification de la bonne application des consignes de sécurité, du règlement intérieur, ainsi que des règles de vie collective) et non sur des missions d'animation ou des missions éducatives.

Les cantines des collèges ayant été fermées, les agents ont eu pour consigne de congeler les denrées qui pouvaient l'être afin de limiter la perte. Les denrées fraîches ont été écoulées le lundi et mardi où les équipes pédagogiques étaient encore présentes dans les collèges dans le cadre de la mise en place de la continuité pédagogique.

Afin d'assurer la continuité pédagogique des collèges, le conseil départemental en collaboration avec Manche Numérique a mis à disposition des tablettes et des ordinateurs portables aux enseignants et élèves non équipés à leur domicile. Pour le moment, ce sont près de 200 tablettes qui se sont connectées depuis un réseau hors collège.

➤ **Bibliothèque Départementale de la Manche**

Pour les personnes déjà inscrites dans une bibliothèque du Réseau de la Bibliothèque Départementale de la Manche, un panel d'offre de services en ligne est disponible, une belle idée culture pendant cette période de confinement : Presse, cinéma, autoformation à distance 24H/24...

En cette période très particulière et suite aux différentes mesures prises par le gouvernement, le conseil départemental de la Manche offre un accès gratuit et exceptionnel à son service "Ma petite Médiathèque", destiné aux plus jeunes ! L'inscription est possible pour tous, il n'est pas nécessaire d'être déjà inscrit à la bibliothèque et il n'est pas nécessaire d'être déjà inscrit aux services en ligne.

Plus d'infos et inscription sur le site <https://biblio.manche.fr/>

➤ **Maison de l'Histoire - Archives départementales**

À distance, le public peut consulter les fonds des archives départementales de la Manche. À retrouver sur leur nouveau site mis en ligne début mars : expositions, dossiers historiques, découverte de la paléographie, archives sonores et audiovisuelles...

Plus d'infos sur le site : <https://www.archives-manche.fr/>

➤ **Commande de masques**

Le Département de la Manche, la Région Normandie et les Départements du Calvados et de l'Orne ont décidé de s'associer avec la Région Ile-de-France afin de procéder à une commande de deux millions de masques chirurgicaux. Cette commande qui devrait être livrée début avril bénéficiera en priorité aux soignants de Normandie, pour les hospitaliers comme pour les libéraux, aux personnels des EHPAD et des services d'aides à domicile. Les Présidents des collectivités ont fait part de « la forte volonté d'être aux côtés des services de santé et des personnels soignants qui se dévouent et de tous ceux qui contribuent aux activités essentielles de la nation dans cette crise sanitaire ».

➤ **Agence d'attractivité Latitude Manche**

Depuis jeudi 19 mars, Latitude Manche a mis en place une communication auprès de ses adhérents (360 structures) afin de sensibiliser ces dernières aux besoins des établissements de santé. La solidarité des entreprises manchoises est réelle, nombre d'entre elles avaient déjà prévu de donner leurs stocks et certaines autres ont rejoint cet élan de solidarité. C'est la force de son réseau que l'agence continuera à animer dans les jours à venir si d'autres sujets viennent à se présenter.

Par ailleurs, l'équipe de latitude Manche est très mobilisée en ce moment et ce temps de télétravail permet de remettre à jour et d'adapter le plan d'actions pour les mois à venir afin d'anticiper l'après-crise.

➤ **Manche Îles Express**

Manche Îles Express a décidé de différer le lancement de ses rotations à destination de Jersey, Guernesey, Sercq et Aurigny prévues fin mars. Pour les personnes concernées, l'entreprise met tout en oeuvre pour apporter une réponse à chacun le plus rapidement possible.

RÉSEAUX SOCIAUX : GARDONS LE CONTACT !

Dans ce contexte de confinement, les réseaux sociaux sont une porte d'entrée virtuelle pour avoir des informations, une fenêtre sur l'extérieur et un lieu de partage pour un grand nombre d'habitants. C'est pourquoi le Département de la Manche met en ligne chaque jour des publications sur sa page Facebook ou son compte Twitter pour informer le public, rappeler à tous les gestes barrière, les conduites à tenir ou les dernières recommandations, mais aussi ouvrir quelques bulles d'évasion.

Parmi ces publications présentes sur les comptes Facebook et Twitter de la collectivité :

- L'opération #OnApplaudit lancée et relayée par le Département de la Manche. Tous les jours, à 20h, les Manchois sont invités à se réunir à leurs fenêtres, balcons, terrasses, pour applaudir les soignants et professionnels de santé mobilisés. L'occasion aussi de remercier tous ceux qui poursuivent leur activité, parce que nous n'oublions pas les autres corps de métier !
- Lundi 23 mars, le conseil départemental de la Manche a proposé une magnifique vidéo inédite sur le département, « Je suis #LaManche ». Idéale en cette période de confinement pour se balader virtuellement, ne pas oublier à quel point notre territoire est magnifique, et notre hâte de retrouver cette authenticité !

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr